

cours de la discussion, pourvu qu'une opération ait lieu dans l'intervalle, conformément aux dispositions de l'article 25.

[Français]

Conformément à mon interprétation de l'article 25 du Règlement, je dois en venir à la conclusion que cette motion d'ajournement ne peut être soumise à la Chambre tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas, dans l'intervalle, atteint un autre stade des travaux de la Chambre.

Je dois donc, avec regret, refuser de demander à la Chambre de se prononcer sur la motion de l'honorable député de Lotbinière.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Traduction]

LA NOMINATION, LES FONCTIONS ET LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS MINISTRES

Question n° 2247—**M. Burton:**

1. A quelle date l'honorable Robert K. Andras, l'honorable Otto E. Lang et l'honorable James A. Richardson ont-ils été nommés membres du cabinet?

2. Quelles fonctions ministérielles chacun a-t-il remplies depuis son accession au cabinet et à quelle date chacun a-t-il été nommé à ces fonctions?

3. Quelle a été la rémunération annuelle de chacun, en traitement et allocation d'automobile, depuis sa première nomination, et quelle a été la date d'entrée en vigueur de ces nominations?

4. Quelle est la rémunération annuelle, en traitement et allocation d'automobile, des autres ministres du cabinet, à l'exception du premier ministre?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Le 6 juillet 1968.

2. Tous trois ont été nommés ministres sans portefeuille le 6 juillet 1968; par la suite, le 5 mai 1969, l'honorable James A. Richardson a été nommé ministre des Approvisionnements et des Services.

3 et 4. Outre l'indemnité de session et l'allocation de dépenses à laquelle il a droit en qualité de député ou de sénateur, un ministre titulaire d'un portefeuille touche \$15,000 et une allocation d'automobile de \$2,000; un ministre sans portefeuille, \$7,500 et une allocation d'automobile de \$2,000.

L'ATTITUDE DES ÉTUDIANTS DEVANT LES PROBLÈMES DES INDIENS

Question n° 2466—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu un rapport portant sur l'attitude des étudiants devant les problèmes des In-

[M. l'Orateur.]

diens, conformément à un marché de service daté du 9 août 1968?

2. Quelles sommes ont été versées, et à qui, en rémunération de travaux effectués pour produire ce rapport, que celui-ci soit terminé ou non?

3. Sous quel titre désigne-t-on ce rapport?

4. A qui l'a-t-on distribué?

5. Le gouvernement est-il disposé à le mettre à la disposition a) de toutes les bandes indiennes et b) du Parlement, et sinon, pour quel motif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): L'examen des dossiers a révélé qu'aucun contrat n'a été conclu le 9 août 1968 relativement à l'exécution d'une étude sur l'attitude des étudiants face aux problèmes des Indiens.

LA RÉDUCTION DU PÉAGE SUR L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST ET LE PONT CHAMPLAIN

Question n° 2506—**M. Fortin:**

1. Selon le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec se propose-t-il de réduire le péage sur l'autoroute des Cantons de l'Est à compter du 1^{er} juillet 1969?

2. Le gouvernement fédéral se propose-t-il de réduire le péage sur le pont Champlain et, dans la négative, pourquoi ne le ferait-il pas?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Il s'agit d'une question qui concerne le gouvernement de la province de Québec et le ministère des Transports n'a pas eu connaissance d'une telle intention.

2. Le gouvernement fédéral ne croit pas qu'une modification de la politique actuelle soit justifiée en ce moment.

LES AGENTS DE RELATIONS PUBLIQUES AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question n° 2531—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Défense nationale compte-t-il dans ses effectifs des agents de relations publiques et, dans l'affirmative, combien?

2. Combien ont coûté chaque année au ministère les relations publiques de 1960 à 1968 inclusivement?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Le ministère de la Défense nationale n'a pas de «personnel chargé de relations publiques», mais une Direction des services d'information diffuse des renseignements sur l'activité du ministère, des Forces armées canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense et de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada. Trente-huit officiers, aidés de neuf sous-officiers et de vingt-cinq civils, composent la Direction des services d'information dans dix endroits au Canada, auprès de la 1^{re} division aérienne et du 4^e groupe-brigade mécanisé en Allemagne, du contingent de l'ONU à Chypre, et dans les bureaux